

RÈGLEMENT

Championnat de Seine et Marne
de Marche Nordique en compétition
Mercredi 8 mai 2019 à Montigny sur Loing

Art 1 : Organisation

La « NORDIQUE BELLIFONTAINE » accueillera le mercredi 8 mai 2019 le « 2° CHAMPIONNAT DE SEINE ET MARNE DE MARCHE NORDIQUE EN COMPETITION ». Cette épreuve est organisée par Azimut Sport Compétition Fontainebleau et le Comité De Seine et Marne d'Athlétisme à 77690 Montigny sur Loing (stade des Trembleaux) - http://azimutsport.fr/?event=nordique-bellifontaine&event_date=2019-05-08 - .

Art 2 : Définition de la marche nordique en compétition

La marche nordique consiste à propulser le corps à l'aide des quatre membres. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel des bras pendant la marche et de propulser le corps vers l'avant à l'aide de deux bâtons qui permettent d'aller plus vite et plus loin. L'utilisation de deux bâtons spécifiques « marche nordique » est obligatoire. A chaque instant, un pied et un bâton doivent être en contact avec le sol. Le pas de course et la technique de la marche athlétique (extension complète du genou avant) sont interdits.

(règlement FFA : <http://azimutsport.fr/wp-content/uploads/2016/01/8ac29b0cb938d5f84ef94f358fe280a2.pdf>)

Art 3 : Epreuves et circuit

Le championnat aura lieu dans le cadre de l'épreuve « à label National FFA » du « MARCHE NORDIQUE TOUR » et sera qualificatif pour les championnats de France de Marche Nordique en compétition qui aura lieu le dimanche 29 septembre 2019 aux MUREAUX 78.

Le départ du Championnat de Seine et Marne aura lieu à 10 h 00: Le championnat est réservé exclusivement aux licenciés FFA compétition nés en 1999 et avant (se référer au règlement FFA), et se déroulera sur un circuit 100% nature sur la distance de 25 km. Il sera encadré par des juges de marche nordique, selon le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme.

Un briefing aura lieu pour les marcheurs du championnat et Nordique Bellifontaine à 09h35

L'épreuve de 25 km reste cependant ouverte aux autres marcheurs (voir le règlement de la Bellifontaine). D'autres épreuves de 9 et 15 km sont également organisées mais ne comptent pas pour le championnat (règlement de l'organisateur).

La marche de 15 km ouverte aux marcheurs licenciés compétition nés entre 2000 et 2003 permettra d'attribuer les titres de champions et championnes de Seine et Marne dans les catégories cadets et juniors.

Art 3 : Inscriptions

Les inscriptions pour le championnat devront être faites directement auprès de l'organisateur avant le 1° mai 2019 à minuit. Elles seront validées par le comité départemental avant le 4 mai. Aucune inscription ne sera possible sur place. Le nombre de dossards sur 25 km est limité à 150.

Le droit d'inscription est de 20€ et sera majoré de 3 € après le 15 avril.

Art 4 : Jury, circuit et résultats du championnat

Un jury officiel FFA veillera au bon déroulement de l'épreuve. La disqualification d'un marcheur pourra être prononcée en cas de fautes graves, de comportement anti-sportif ou dangereux pour les autres marcheurs. En cas de litige, seul le juge arbitre réglera les problèmes éventuels. De même la mise hors course pourra être prononcée par l'organisation si l'état de santé du marcheur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Les parcours seront balisés par des panneaux directionnels et de la rubalise. Des signaleurs (bénévoles) assureront le guidage et la sécurité.

Les marcheurs y compris ceux du championnat de Seine et Marne seront placés dans un SAS en fonction de leur vitesse déclarée et qui sera vérifiée sur leurs résultats antérieurs.
Des dossards de couleurs différentes permettront de différencier les marcheurs sur chacune des épreuves et ceux du 15 km porteront un ruban de couleur distinctive dans le dos.

Art 5 : Règlement « Marche Nordique Compétition du 1er septembre 2019 » :

- Les juges observeront la marche en compétition suivant le règlement FFA en vigueur 2019/2020.
- La Présentation du carton (jaune) de pénalité par le juge se fait face au marcheur avec annonce du n° de dossard et faute commise. Seule la non-présentation du carton de face peut engendrer une réclamation.
- L'annonce du dossard ainsi que celle de la faute ne peuvent être cause à réclamation vu la vitesse des compétiteurs.
- La Présentation du carton ROUGE (disqualification) est du ressort du juge arbitre et/ou de l'organisateur.
- Le marcheur sera responsable pendant toute la durée de l'épreuve : de sa gestuelle suivant règlement FFA, de son comportement vis-à-vis des autres marcheurs, des règles de sécurité, du respect du milieu dans lequel il évolue.

ART 6 : Résultats et Réclamations

La publication des résultats de la Nordique Bellifontaine et sera affichée après l'arrivée du dernier marcheur et après l'ajout éventuel des pénalités au temps final des concurrents ayant été pénalisé (pénalité de temps de 2 mn). Voir règlement FFA. Une réclamation officielle pourra être prise en compte pendant 30 mn après affichage des résultats.

La Réclamation est déposée par écrit et accompagnée d'un chèque de 150 € à l'ordre du CDA 77. Aucune réclamation pendant l'épreuve ne sera prise en compte.

Les moyens vidéo pourront être utilisés pour application des pénalités sur la zone des 150 m du départ (juge arbitre).

Art 6 - Le Chronométrage

Il sera assuré par « Course organisation » avec un système de puce électronique fixée à la chaussure.

Art 8 - Ravitaillement et Prêts De Batons

Un ravitaillement en eau sera assuré sur le parcours (gobelet personnel obligatoire). Les ravitaillements et l'accompagnement des concurrents hors de la zone fixée par l'organisation seront strictement interdits.

Des bâtons en cas de casse seront disponibles dans la zone de ravitaillement.

ART 9 - Couverture Médicale

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes.

Art 10- Service aux Coureurs

Voir le site de l'organisateur.

ART 11 - Récompenses du Championnat

Chaque concurrent se verra remettre par l'organisateur un souvenir à l'issue de l'épreuve. Les récompenses ne seront remises qu'aux lauréat(e)s présent(e)s.

Seront récompensé(e)s pour le Championnat de Seine et Marne :

- les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes, toutes catégories confondues
- les 3 premiers cadets et 3 premières cadettes,
- les 3 premiers juniors et 3 premières juniores,
- les 3 premières équipes mixtes d'un même club seine et marnais (addition du total des 3 meilleurs temps dont au moins un de chaque sexe).

Art 13 - Droit à l'image

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les 3 épreuves dans un but de promotion ou de communication. En vous inscrivant à cette épreuve vous abandonnez votre droit à l'image et vous autorisez à titre gracieux la reproduction et l'exploitation de votre image au profit de l'organisation (voire de ses partenaires).

Art 16 - Acceptation du règlement

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les dispositions. Si obligation de dernière minute, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.